LÉGISLATIVES 2011 : LA HACA ORGANISE UN POINT DE PRESSE SUR LA GARANTIE DU PLURALISME POLITIQUE DANS LES MÉDIAS AUDIOVISUELS PENDANT LA PRÉCAMPAGNE ÉLECTORALE

15 nov 2011

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle - HACA a tenu mardi 15 novembre 2011, au sein de ses locaux à Rabat, un point de presse dédié à l'exposé des premiers résultats relatifs à l'accès des partis politiques aux médias audiovisuels pendant la période de la précampagne électorale, s'étalant du 12 octobre au 11 novembre 2011.

Ce point de presse a été l'occasion de rappeler le référentiel constitutionnel, législatif et règlementaire qui régit le pluralisme politique dans les médias audiovisuels lors des campagnes électorales, garantissant à tous les partis politiques des temps d'antenne et de parole réguliers et équitables, ainsi que des conditions de programmation comparables. Cette garantie se traduisant, au niveau de chaque média audiovisuel, par un accès minimum égalitaire au sein du volume horaire global consacré à l'actualité électorale. La partie restant de ce volume étant répartie en fonction de la représentativité parlementaire, soit :

- 35% répartis égalitairement entre huit partis disposant d'un groupe parlementaire (catégorie 1) ;

- 35% répartis égalitairement entre onze partis représentés au Parlement (catégorie 2) ;

- et 30% répartis égalitairement entre seize partis non représentés au Parlement (catégorie 3).

Au terme de la période de précampagne électorale, la HACA a relevé que :

- tous les partis politiques légalement constitués ont eu, sans exception, accès aux médias audiovisuels dans le cadre des programmes liés à l'actualité électorale ;

- à l'exception de deux radios privées, tous les médias audiovisuels marocains ont participé, à des niveaux d'implication différents, à l'animation des débats électoraux.

Dans ce cadre, 1110 programmes audiovisuels (journaux et émissions de débat), dont 273

télévisuels et 837 radiophoniques, ont permis une expression politique liée à l'actualité électorale de plus de 193 heures. Ce volume a été totalisé par les télévisions publiques, les radios publiques et les radios privées, à hauteur respectivement de 32%, 25% et 43%.

Ce volume se répartit comme suit :

- - 47% occupé par les interventions des partis de la catégorie 1 ;
- - 30% occupé par les interventions des partis de la catégorie 2 ;
- - et 23% occupé par les interventions des partis de la catégorie 3.

Sur le volume horaire réalisé par les télévisions, soit plus de 61 heures, les partis de la catégorie 1 ont occupé 51%, ceux de la catégorie 2 ont occupé 27% et ceux de la catégorie 3 ont occupé 22%.

Sur le volume horaire réalisé par les radios, publiques et privées confondues, soit plus de 131 heures, les partis de la catégorie 1 ont occupé 46%, ceux de la catégorie 2 ont occupé 31% et ceux de la catégorie 3 ont occupé 23%.

Au vu de ces résultats préliminaires, l'efficience des actions d'accompagnement mises en place par la HACA et la bonne appropriation par les opérateurs audiovisuels, notamment publics, des règles de gestion du pluralisme en période électorale et leur bonne mise en œuvre, permettent de conclure à une évolution des équilibres nettement positive, en comparaison avec les expériences électorales précédentes.

A l'expiration de la période électorale, qui prendra fin le jour précédant le jour du scrutin à minuit, la HACA présentera les résultats finaux du suivi de l'accès des partis politiques aux médias audiovisuels dans le cadre des élections législatives 2011.

Résultats du suivi au titre de la période de précampagne électorale du 12 octobre au 11 novembre 2011 [2]

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B [2] http://haca.ma/dossier%20point%20de%20presse_VA%20VF2.pdf